

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

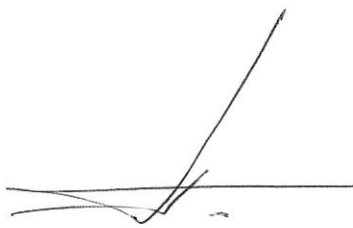
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
12	0

Date de convocation
05/07/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 26/07/2023



Acte affiché le : 26/07/2023

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Dominique Cogen, Renée Courtel, Françoise Guillerm, Hubert Le Lann, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Jean-Yves Philippe, Guillaume Robic.

Suppléant présent votant :

Suppléant excusé : Christophe Daniel

L'An deux mille vingt-trois, le 12 juillet s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Validation du Pacte de cohérence régionale et territoriale

Les membres du Bureau réunis le 24 mai 2023 avec les élus territoriaux du Conseil Régional ont souhaité conjointement mettre l'accent sur des actions susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire.

A ce titre, les élus du territoire ont convenu que toute action améliorant la qualité de vie, par un accès facilité aux services essentiels, ou toute action préservant nos aménités naturelles, peut encourager à s'installer sur le territoire, et/ou à y rester vivre.

En matière de services, la question de l'accès au logement et aux services de santé a été jugée prioritaire. Du fait de la configuration de notre territoire, la question de la mobilité est également prépondérante, et va nécessairement de pair avec la question de l'accès aux services.

Les élus du territoire ont souhaité rappeler que ce travail sur la qualité de vie ne se limitait pas à une attractivité « résidentielle », mais qu'il s'agissait bien également d'un facteur essentiel pour le dynamisme économique du territoire. Prenant, à titre d'exemple, la possibilité d'accéder à un

logement proche de l'entreprise, que l'on en soit salarié ou apprenti, comme critère d'implantation des entreprises.

Les priorités d'actions ont ainsi été réajustées de la manière suivante pour validation du Comité Syndical :

Priorité n°1	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Préserver et valoriser nos ressources locales	1. Viser l'autonomie énergétique	Développer la production d'Énergie renouvelable Sensibiliser, notamment en milieu scolaire, à la réduction de consommation Développer de projets citoyens d'énergie renouvelable
		Filière bois-énergie : Développer la ressource par la plantation de haies, favoriser la création de filières locales encourageant une gestion durable de la ressource
	2. Préserver nos ressources, notamment l'eau	Accompagner des démarches Natura 2000, les actions des SAGE et dans les bassins versants
		Valoriser nos paysages et la biodiversité
	3. Accompagner l'évolution des filières agricoles vers des modes de production soutenables	Développer l'offre de formation / d'apprentissage aux nouveaux modes de production agricole (ex : stage paysan créatif porté par les CIAP, projet de maraîchage bio porté par Ti Menez Are)
		Appui à la transmission, favoriser de nouvelles installations (par exemple à travers le développement d'activités de portage) Développement des filières bio-sourcées

Priorité n°2	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie	1. Favoriser le maintien à domicile et l'habitat autonome des seniors	Développer de résidences autonomie
		Soutien aux projets d'habitat partagé, d'habitat intergénérationnel
	2. Développer l'offre de logement locatif	Faciliter et renforcer la présence et les projets de bailleurs sociaux, et autres investisseurs privés, sur le territoire
		Développer des OPAH
		Structurer un réseau de foyers jeunes sur le COB
	3. Concilier Zéro Artificialisation Nette et accès à un logement durable pour tou-te-s	Réhabiliter des logements en centre bourg
Mener des réflexions sur l'habitat léger (étude sur le logement innovant en pays COB)		

Priorité n°3	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Réduire les inégalités de santé, accrues par les caractéristiques géographiques et sociologiques de notre territoire	1. Agir sur les déterminants de santé	Promouvoir un urbanisme favorable à la santé
		Favoriser les collaborations entre l'hôpital et la médecine de ville / besoin de coordination entre les professionnels
	2. Favoriser la présence durable de professionnels des	Valoriser et développer localement l'offre de formations aux métiers du secteur médico-social,

	métiers du soin	en lien avec les employeurs
	3.	

Priorité n°4	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter la mobilité intra et extra-territoriale.	1. Diversifier l'offre de transports pour une mobilité durablement accessible à tou-te-s	Faciliter l'accès aux lignes de transport Breizh Go
	2. Valoriser l'existant	Favoriser le développement du covoiturage S'appuyer sur les points d'accueil « France Services » et autres, pour communiquer sur les solutions de mobilité existantes
	3. S'appuyer sur les acteurs de la mobilité présents sur le territoire	Plateforme de mobilité du pays COB

Jean-Charles Lohé, Président du Pays du Centre Ouest Bretagne, soumet aux membres du Comité syndical la validation du Pacte de cohérence régionale et territoriale.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide le Pacte de cohérence régionale et territoriale.

Fait à Rostrenen,
Le 26/07/2023

Le Président,
Jean-Charles Lohé



